

DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE N° 20-23-00865

Avis est par les présentes donné que, le 20 mars 2024, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec déclarait **Patricia Massicotte**, autrefois infirmière, titulaire du permis n° 931892, ayant eu son domicile professionnel à Vimont, coupable de l'infraction suivante, à savoir :

- Les ou vers les 21 mars 2018 et 8 mars 2022, a fourni, lors de ses déclarations annuelles au Tableau de l'Ordre, pour les années 2018-2019 et 2022-2023 de fausses informations quant au nombre d'heures travaillées à titre d'infirmière, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions*.

Le 26 mars 2024, le Conseil de discipline imposait à **Patricia Massicotte** une période de radiation temporaire de cinq (5) mois sous l'unique chef de la plainte, ladite période de radiation temporaire devant être purgée au moment de sa réinscription au Tableau de l'Ordre, le cas échéant.

Cet avis est publié en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26).

Montréal, le 26 avril 2024

La secrétaire du Conseil de discipline,

Rachel Dickson, avocate

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE N° 20-21-00831

Avis est par les présentes donné que, le 12 mai 2023, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec déclarait **Mohammed-Hicham Sohbi**, autrefois infirmier, titulaire du permis n° 2191490, ayant eu son domicile professionnel à Montréal, coupable des infractions suivantes, à savoir :

- Le ou vers le 19 août 2020, alors qu'il exerçait la profession au [...], a eu un comportement inapproprié envers [...], collègue de travail, en ayant à son égard des propos intimidants et/ou menaçants à caractère sexuel et en posant des gestes à caractère sexuel, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions* pour le chef 1;
- Le ou vers le 6 octobre 2020, alors qu'il exerçait à [...], a abusé de sa relation professionnelle avec [...], cliente, en tenant à son endroit des propos abusifs à caractère sexuel et en posant à son endroit des gestes abusifs à caractère sexuel pendant la durée de la relation professionnelle, contrevenant ainsi à l'article 59.1 du *Code des professions* pour le chef 2.

Le 26 mars 2024, le Conseil de discipline imposait à **Mohammed-Hicham Sohbi** une période de radiation temporaire de douze (12) mois sous le chef 1, ainsi qu'une période de radiation temporaire de six (6) ans assortie d'une amende de 2 500\$ sous le chef 2, lesdites périodes de radiation temporaires devant être purgées de façon concurrente.

Considérant que la décision imposant une radiation temporaire en application du deuxième alinéa de l'article 156 du Code des professions est exécutoire dès sa signification à l'intimé et considérant que cette décision a été signifiée à **Mohammed-Hicham Sohbi** le 3 avril 2024, ce dernier est radié du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour une période de six (6) ans **à compter du 3 avril 2024 jusqu'au 2 avril 2030 inclusivement**.

Cet avis est publié en vertu des articles 156 et 180 du Code des professions (RLRQ, chapitre C-26).

Montréal, le 3 mai 2024

La secrétaire du Conseil de discipline,

Rachel Dickson, avocate

STAGES ET COURS DE PERFECTIONNEMENT

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

En application du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* (RLRQ, Chapitre I-8, r. 19), les membres dont le nom apparaît ci-après se sont vu imposer une limitation de leur droit d'exercer des activités professionnelles. En conséquence, ils ne peuvent exercer d'autres activités professionnelles que celles requises dans le cadre de l'accomplissement du stage ou du cours de perfectionnement qui leur a été imposé. Cette limitation vaut jusqu'à la réussite de ce stage ou de ce cours.

Nom	Numéro de permis	Date d'entrée en vigueur de la limitation	Lieu du domicile professionnel
Aichaoui, Ismaïl	2193869	2024-04-16	Montréal
Alvarez Del Pino, Jessica	2100048	2024-04-29	Laval
Beaudoin, Kim	2160129	2024-04-04	Saint-Lucien
Bélanger, Guylaine	841127	2024-04-11	Val-d'or
Bélisle, Lucie	941250	2024-04-11	Saint-Adrien
Bernard, Karline	2061271	2024-04-12	Montréal
Bigirindavyi, Pierre-Claver	2031055	2024-04-17	Québec
Blanchette Désautels, Francine	891717	2024-04-08	Saint-Basile-Le-Grand
Bond Albert, Carolan	2122206	2024-04-17	Sept-Îles
Bordenave, Jacqueline	931184	2024-04-18	Laval
Bouyahi, Bahiya	2060106	2024-04-04	Lachine
Brochu, Diane	732901	2024-04-12	Austin
Campagna, Linda	841706	2024-04-17	Québec
Cerson, Leyla	2183904	2024-04-18	Montréal
Cinq Mars, Stéphanie	2140327	2024-04-18	Montréal
Comte, Élena	2111576	2024-04-02	Sainte-Marthe-Sur-Le-Lac
Cordeiro, Thérèse	2080221	2024-04-16	Gatineau
D'Amico, Julie-Anne	2050502	2024-04-05	Santa Clarita (États-Unis)
Damas, Meryse	911544	2024-04-16	Montréal
Daoust, Line	881995	2024-04-08	Salaberry-de-Valleyfield
Déziel, Audrey	2102608	2024-04-10	Montréal
Di Costanzo, Raffaella	950767	2024-04-29	Laval
Dodangeh, Hajar	2182058	2024-04-09	Montréal

Nom	Numéro de permis	Date d'entrée en vigueur de la limitation	Lieu du domicile professionnel
Fortier, Céline	960141	2024-04-09	Sherbrooke
Fournier, Priscilla	2100281	2024-04-15	Stoneham
Gagnon, Brigitte	681977	2024-04-29	Montréal
Gagnon, Claudia	2190334	2024-04-12	Chicoutimi
Gauvreau, André	961576	2024-04-11	Victoriaville
Gauvreau, Julie	2100294	2024-04-17	Brossard
Gélinas-Huard, Paméla	2181585	2024-04-02	Québec
Giguère, Manon	970215	2024-04-12	Montréal
Gleeson, Anne-Marie	2000997	2024-04-09	Colchester (États-Unis)
Goudreau, Julie	971417	2024-04-18	Laval
Grignet-Paparella, Jessica	2070439	2024-04-11	L'Épiphanie
Hachour, Fatiha	2163122	2024-04-02	Lasalle
Hadji, Tarik	2191953	2024-04-04	Montréal
Hame, Michael	2051309	2024-04-11	Watsonville (États-Unis)
Harvey, Claude	2022127	2024-04-04	Alma
Henrice, Yerckmide	2193749	2024-04-09	Ottawa (Ontario)
Henry, Sylvie	831138	2024-04-17	Saint-Charles-Borromée
Houle, Fannie	2121242	2024-04-29	Québec
Kelso, Brandianne	2200277	2024-04-16	Orléans (Ontario)
Kerr, Barbara	861685	2024-04-05	Ville-Saint-Laurent
Kingsley Ndi, Ndiagien	2191592	2024-04-17	Ottawa (Ontario)
Kinnon, Julia	792231	2024-04-18	Wesmount
Labbé, Caroline	2000633	2024-04-18	Lasalle
Labonté, Christine	801849	2024-04-02	Sainte-Adèle
Labrie, France	2090346	2024-04-16	Québec
Lalonde, Sylvie	981002	2024-04-29	Lachine
Lalonde-Tardif, Elisa	2052767	2024-04-10	Montréal
Langevin, Rosalie	2042764	2024-04-18	Montréal
Larrivée-Vanier, Marie-Eve	2142472	2024-04-02	Sherbrooke
Lebrun, Gabriele	2152738	2024-04-02	Sherbrooke
Ledoux Cullen, Sharon	722361	2024-04-15	Amos

Nom	Numéro de permis	Date d'entrée en vigueur de la limitation	Lieu du domicile professionnel
Lemay, Christiane	801056	2024-04-09	Beaumont
Lemieux, Johanne	851198	2024-04-02	Causapscal
Maia, Patricia Gottardi	2092410	2024-04-10	Lachine
Mansi, Stefano	870718	2024-04-16	Celebration (États-Unis)
Marini Cossetti, Katia	2020743	2024-04-29	Montréal
Miller Tremblay, Audrey-Ann	2134788	2024-04-29	Québec
Moore, Alissa	2191476	2024-04-09	Montréal
Muanda, Malonda	2030646	2024-04-10	Montréal
Nguyen, Sarah	2193433	2024-04-12	Longueuil
Nicole, Sylvie	811098	2024-04-11	Québec
Nyinawinkindi, Juliette	2050374	2024-04-09	Sherbrooke
Paradis, Sébastien	2192877	2024-04-18	Trois-Rivières
Pépin, Roxane	2134951	2024-04-18	Québec
Pérron, Julie	940942	2024-04-18	Blainville
Petitclerc, Marie Elaine	921642	2024-04-12	Mont-Royal
Polanski, Heidi	2132738	2024-04-15	Pointe-Claire
Rahmani, Shiva	942099	2024-04-02	Côte-Saint-Luc
Rastegarvand, Sara	2171048	2024-04-17	Lasalle
Rioux, Lucie	961360	2024-04-29	Montréal
Rousseau, Julie	981075	2024-04-02	Mascouche
Royer, Claire	841811	2024-04-11	Victoriaville
Ruelland, Amélie	2103349	2024-04-16	Québec
Samson, Caroline	971747	2024-04-16	Québec
Sansregret, Christina	2103359	2024-04-29	Montréal
Savard, Sophie	2100588	2024-04-02	Amos
Shalom, Carmel	2191308	2024-04-16	Brossard
Simard, François	2140914	2024-04-02	Saint-Félicien
Surprenant, Linda	882019	2024-04-29	Gatineau
Therverne, Marie-France	2080880	2024-04-29	Saint-Constant
Touliakova, Tatiana	2192648	2024-04-08	Québec
Trudel, Chantale	870460	2024-04-18	Trois-Rivières
Trudel, Francine	880861	2024-04-02	Thetford-Mines

Nom	Numéro de permis	Date d'entrée en vigueur de la limitation	Lieu du domicile professionnel
Valin, Caroline	891842	2024-04-02	Lachute
Verdieu, Sherline	2112639	2024-04-02	Montréal
Vignola, Julie	2151119	2024-04-18	Longueuil

Le présent avis est publié en vertu de l'article 182.9 du *Code des professions* (RLRQ, Chapitre C-26).

La secrétaire de l'Ordre,

Kim Lampron, inf., B. Sc. inf., M. Sc.

Note : Il est possible que la limitation du droit d'exercice des personnes dont le nom apparaît précédemment ait changé depuis la parution de la présente édition du Règlementaire. Nous vous invitons à consulter le site web de l'OIIQ, sous la rubrique [Vérification du droit d'exercice](#) pour vous en assurer.

APPEL DE CANDIDATURES 2024 – CONSEIL DE DISCIPLINE

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (« l'OIIQ ») est à la recherche de quatre membres pour siéger au Conseil de discipline, dont le mandat consiste à :

- Entendre les plaintes déposées contre un membre ou un ancien membre de l'Ordre que l'on soupçonne d'avoir commis une infraction au *Code des professions*, à la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* et autres règlements de l'OIIQ.

C'est l'occasion de faire valoir votre expertise et de vivre une expérience enrichissante.

L'OIIQ offre un environnement invitant et inclusif, lequel s'enrichit par la pluralité des identités dans ses différents comités.

Ainsi, lors de la soumission de leur candidature, l'OIIQ encourage les candidates et candidats à mettre de l'avant leur diversité, notamment l'origine ethnique ou nationale, l'appartenance à une minorité visible ou ethnique, l'appartenance à une communauté autochtone, le sexe, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, les convictions politiques ou religieuses, l'image corporelle, le handicap physique ou intellectuel, la neurodiversité.

Le Conseil d'administration (CA) procédera à la nomination de membres au Conseil de discipline afin de pourvoir quatre postes dont le mandat, d'une durée de trois ans, débutera à la clôture de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'OIIQ de décembre 2024 et se terminera à la clôture de l'AGA 2027 de l'OIIQ.

Veuillez prendre note que plusieurs audiences sont tenues par visioconférence.

Les **postes à pourvoir** comportent les exigences suivantes :

- Être membre en règle de l'OIIQ;
- Détenir au moins dix ans d'expérience dans l'exercice de la profession, dont les cinq dernières années au Québec;
- Respecter la norme de formation continue;
- Ne pas faire l'objet d'une mesure administrative imposée par l'OIIQ ou d'une sanction affectant le droit d'exercice;
- Ne pas avoir d'antécédents disciplinaires ni être l'objet d'une plainte ou requête déposée devant le Conseil de discipline;
- Ne pas avoir d'antécédents criminels ayant un lien avec l'exercice de la profession ou d'antécédents criminels qui n'ont pas été déclarés à la secrétaire de l'OIIQ;
- Avoir le sens de l'équité;

- Avoir démontré une capacité d'analyse des situations problématiques liées à la discipline et à la déontologie professionnelle;
- Pour au moins 1 poste, avoir une connaissance suffisante de l'anglais, écrit et oral, pertinent à la profession;
- Pour au moins 2 postes, le candidat doit résider dans une région autre que celle de Montréal.

Pour soumettre votre candidature, faites parvenir votre curriculum vitae et une lettre de motivation à Me Rachel Dickson, secrétaire du Conseil de discipline, par courriel à l'adresse greffe.discipline@oiiq.org avant le **28 juin 2024**.

Veuillez noter que des vérifications d'usage relatives au dossier de membre de l'OIIQ et à l'existence d'un dossier criminel seront effectuées pour chacun des candidats ayant répondu au présent appel de candidatures.

Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous à :

M^e Rachel Dickson, secrétaire du Conseil de discipline
Direction, Affaires juridiques

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

4200, rue Molson

Montréal (Québec) H1Y 4V4

greffe.discipline@oiiq.org

514 935-2501 / 1 800 363-6048, poste 353

APPEL DE CANDIDATURES 2024 – COMITÉ D’INSPECTION PROFESSIONNELLE

L’Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (« l’OIIQ ») est à la recherche d’une ou d’un membre pour siéger au Comité d’inspection professionnelle, dont le mandat consiste à :

- Étudier les rapports d’inspection sur la compétence de membres et à décider des recommandations qui en découlent.

C’est l’occasion de faire valoir votre expertise et de vivre une expérience enrichissante.

L’OIIQ offre un environnement invitant et inclusif, lequel s’enrichit par la pluralité des identités dans ses différents comités.

Ainsi, lors de la soumission de leur candidature, l’OIIQ encourage les candidates et candidats à mettre de l’avant leur diversité, notamment l’origine ethnique ou nationale, l’appartenance à une minorité visible ou ethnique, l’appartenance à une communauté autochtone, le sexe, l’expression de genre, l’orientation sexuelle, l’âge, les convictions politiques ou religieuses, l’image corporelle, le handicap physique ou intellectuel, la neurodiversité.

Le Conseil d’administration (CA) procédera à la nomination d’une nouvelle ou d’un nouveau membre au Comité d’inspection professionnelle afin de pourvoir un poste, dont le mandat, d’une durée de trois ans, débutera à la clôture de l’Assemblée générale annuelle (AGA) de l’OIIQ de décembre 2024 et se terminera à la clôture de l’AGA 2027 de l’OIIQ.

Veillez noter que certaines séances du Comité peuvent être tenues à distance.

Le poste à pourvoir comporte les exigences suivantes :

Exigences générales :

- Être membre en règle de l’OIIQ et avoir un plein droit d’exercice;
- Respecter la norme de formation continue;
- Ne pas faire l’objet d’une mesure administrative imposée par l’OIIQ ou d’une sanction affectant le droit d’exercice;
- Ne pas avoir d’antécédents disciplinaires ni être l’objet d’une plainte ou requête déposée devant le Conseil de discipline;
- Ne pas avoir d’antécédents criminels ayant un lien avec l’exercice de la profession ou d’antécédents criminels n’ayant pas été déclarés à la secrétaire de l’OIIQ.

Exigences spécifiques :

- Être titulaire d’un baccalauréat, préférablement en sciences infirmières;
- Avoir au moins dix ans d’expérience dans l’exercice de la profession;
- Détenir une expérience en évaluation de la compétence professionnelle;
- Démontrer une excellente capacité à analyser des situations problématiques liées à la compétence professionnelle;
- Savoir faire preuve d’impartialité et d’équité;

Pour soumettre votre candidature, faites parvenir votre curriculum vitae et une lettre de motivation à M^e Gabrielle Blais, secrétaire du Comité d’inspection professionnelle, par courriel à l’adresse cip@oiiq.org avant le **28 juin 2024**.

Veillez noter que des vérifications d’usage relatives au dossier de membre de l’OIIQ et à l’existence d’un dossier criminel seront effectuées pour chacun des candidats ayant répondu au présent appel de candidatures.

Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous à :

M^e Gabrielle Blais, notaire, secrétaire du Comité d’inspection professionnelle

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

4200, rue Molson

Montréal (Québec) H1Y 4V4

cip@oiiq.org

514 935-2501 / 1 800 363-6048, poste 306

APPEL DE CANDIDATURES 2024 – COMITÉ DE RÉVISION

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (« OIIQ ») est à la recherche de trois membres pour siéger au Comité de révision, dont le mandat consiste à :

- Donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte.

C'est l'occasion de faire valoir votre expertise et de vivre une expérience enrichissante.

L'OIIQ offre un environnement invitant et inclusif, lequel s'enrichit par la pluralité des identités dans ses différents comités.

Ainsi, lors de la soumission de leur candidature, l'OIIQ encourage les candidates et candidats à mettre de l'avant leur diversité, notamment l'origine ethnique ou nationale, l'appartenance à une minorité visible ou ethnique, l'appartenance à une communauté autochtone, le sexe, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, les convictions politiques ou religieuses, l'image corporelle, le handicap physique ou intellectuel, la neurodiversité.

Le Conseil d'administration (CA) procédera à la nomination de nouveaux membres au Comité de révision afin de pourvoir trois postes dont le mandat, d'une durée de trois ans, débutera à la clôture de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'OIIQ en décembre 2024 et se terminera à la clôture de l'AGA 2027 de l'OIIQ.

Les postes à pourvoir comportent les exigences suivantes :

- Être membre en règle de l'OIIQ;
- Respecter la norme de formation continue;
- Ne pas être l'objet d'une mesure administrative imposée par l'OIIQ ou d'une sanction affectant le droit d'exercice;
- Ne pas avoir d'antécédents disciplinaires ni être l'objet d'une plainte ou requête déposée devant le Conseil de discipline;
- Ne pas avoir d'antécédents criminels présentant un lien avec l'exercice de la profession ou d'antécédents criminels qui n'ont pas été déclarés à la secrétaire de l'OIIQ.

Pour soumettre votre candidature, faites parvenir votre curriculum vitae et une lettre de motivation à M^e Rachel Dickson, secrétaire du Comité de révision, par courriel à l'adresse greffe.revision@oiiq.org avant le **28 juin 2024**.

Veillez noter que des vérifications d'usage relatives au dossier de membre de l'OIIQ et à l'existence d'un dossier criminel seront effectuées pour chacun des candidats ayant répondu au présent appel de candidatures.

Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous à :

M^e Rachel Dickson, secrétaire du Comité de révision
Direction, Affaires juridiques

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

4200, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 4V4

greffe.revision@oiiq.org

514 935-2501 / 1 800 363-6048, poste 353

APPEL DE CANDIDATURES 2024 – COMITÉ DES REQUÊTES

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (« l'OIIQ ») est à la recherche de quatre membres pour siéger au Comité des requêtes, dont le mandat consiste à :

- Rendre des décisions à portée individuelle en vertu des pouvoirs que lui a délégués le Conseil d'administration.

C'est l'occasion de faire valoir votre expertise et de vivre une expérience enrichissante.

L'OIIQ offre un environnement invitant et inclusif, lequel s'enrichit par la pluralité des identités dans ses différents comités.

Ainsi, lors de la soumission de leur candidature, l'OIIQ encourage les candidates et candidats à mettre de l'avant leur diversité, notamment l'origine ethnique ou nationale, l'appartenance à une minorité visible ou ethnique, l'appartenance à une communauté autochtone, le sexe, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, les convictions politiques ou religieuses, l'image corporelle, le handicap physique ou intellectuel, la neurodiversité.

Le Conseil d'administration (CA) procédera à la nomination de nouveaux membres au Comité des requêtes afin de pourvoir quatre postes, dont le mandat, d'une durée de trois ans, débutera à la clôture de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'OIIQ de décembre 2024 et se terminera à la clôture de l'AGA 2027 de l'OIIQ.

Veuillez noter qu'un minimum de 10 rencontres par année est à prévoir et que certaines de ces rencontres peuvent se tenir virtuellement.

Les postes à pourvoir comportent les exigences suivantes :

Exigences générales

- Être membre en règle de l'OIIQ depuis au moins 10 ans et avoir une expérience clinique;
- Respecter la norme de formation continue;
- Ne pas faire l'objet d'une mesure administrative imposée par l'OIIQ ou d'une sanction affectant le droit d'exercice;
- Ne pas avoir d'antécédents disciplinaires ni être l'objet d'une plainte ou requête déposée devant le Conseil de discipline;
- Ne pas avoir d'antécédents criminels présentant un lien avec l'exercice de la profession ou d'antécédents criminels qui n'ont pas été déclarés à la secrétaire de l'OIIQ.

Exigences spécifiques :

- Avoir un intérêt pour le droit administratif, notamment en matière d'application des règles de justice naturelle et d'équité procédurale;
- Avoir un intérêt pour la surveillance de l'exercice de la profession, notamment en matière de déontologie, d'éthique, de compétence et de normes de pratique;
- Avoir une bonne compréhension du système professionnel;
- Démontrer une bonne capacité à analyser des dossiers complexes;
- Démontrer de la flexibilité et de l'ouverture pour en arriver à une décision consensuelle et novatrice;
- Ne pas être membre d'un conseil d'administration ou dirigeant d'une personne morale ou tout autre groupement de personnes ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des membres de l'ordre ou des professionnels en général.

Pour soumettre votre candidature, faites parvenir votre curriculum vitae et une lettre de motivation à M^e Gabrielle Blais, secrétaire du Comité des requêtes, par courriel à l'adresse comite-requetes@oiiq.org avant le **28 juin 2024**.

Veuillez noter que des vérifications d'usage relatives au dossier de membre de l'OIIQ et à l'existence d'un dossier criminel seront effectuées pour chacun des candidats ayant répondu au présent appel de candidatures.

Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous à :

M^e Gabrielle Blais, notaire, secrétaire du Comité des requêtes

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

4200, rue Molson

Montréal (Québec) H1Y 4V4

comite-requetes@oiiq.org

514 935-2501 / 1 800 363-6048, poste 306

APPEL DE CANDIDATURES 2024 – COMITÉ D'ÉTHIQUE

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (« l'OIIQ ») est à la recherche de deux (2) membres pour siéger au Comité d'éthique, dont le mandat consiste à :

- procéder au traitement et à l'enquête d'une plainte déposée contre un membre du Conseil de discipline autre que le président concernant un manquement au *Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels* et, le cas échéant, recommander au Conseil d'administration une sanction appropriée;
- procéder au traitement et à l'enquête d'une dénonciation contre un administrateur ou un membre de comité concernant un manquement au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* et, le cas échéant, recommander au Conseil d'administration une sanction appropriée;
- identifier, au bénéfice du Conseil d'administration, les enjeux éthiques qui se posent dans le cadre de l'analyse d'une dénonciation ou d'une plainte et qui sont susceptibles d'avoir un impact non souhaité sur l'organisation, notamment pour éviter la répétition de comportements répréhensibles ou inappropriés;
- formuler, à l'intention du Conseil d'administration, les questions éthiques d'importance stratégique cernées dans le cadre du mandat du Comité et lui recommander des pistes d'amélioration pour assurer une cohérence des valeurs promues par l'OIIQ avec les décisions, les codes et politiques en vigueur;
- se prononcer sur toute autre question en matière d'éthique ou de déontologie à la demande du Conseil d'administration.

C'est l'occasion de faire valoir votre expertise et de vivre une expérience enrichissante.

L'OIIQ offre un environnement invitant et inclusif, lequel s'enrichit par la pluralité des identités dans ses différents comités.

Ainsi, lors de la soumission de leur candidature, l'OIIQ encourage les candidates et candidats à mettre de l'avant leur diversité, notamment l'origine ethnique ou nationale, l'appartenance à une minorité visible ou ethnique, l'appartenance à une communauté autochtone, le sexe, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, les convictions politiques ou religieuses, l'image corporelle, le handicap physique ou intellectuel, la neurodiversité.

Le Conseil d'administration procédera à la nomination de nouveaux membres au Comité d'éthique afin de pourvoir

deux (2) postes, dont le mandat, d'une durée de trois (3) ans, débutera à la clôture de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'OIIQ en décembre 2024 et se terminera à la clôture de l'AGA en 2027.

Exigences générales

- Être membre en règle de l'OIIQ, y compris les membres retraités;
- Ne pas faire l'objet d'une mesure administrative imposée par l'OIIQ ou d'une sanction affectant son droit d'exercice;
- Ne pas avoir d'antécédents criminels présentant un lien avec l'exercice de la profession ou d'antécédents criminels qui n'ont pas été déclarés à la secrétaire de l'OIIQ;
- Ne pas avoir d'antécédents disciplinaires ni être l'objet d'une plainte ou requête déposée devant le Conseil de discipline;
- Respecter la norme de formation continue.

Exigences spécifiques

- Détenir une expérience en matière d'éthique et de déontologie;
- Posséder la compétence, l'expertise et l'expérience pertinentes, en lien avec la nature du mandat;
- Ne pas être membre d'un conseil d'administration ou diriger d'une personne morale ou de tout autre groupe de personnes ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des membres de l'OIIQ ou des professionnels du général;
- Pour un (1) des deux (2) postes à pourvoir, être une ancienne administratrice ou un ancien administrateur de l'OIIQ, mais ne plus y siéger depuis au moins deux (2) ans.

Pour soumettre votre candidature, faites parvenir votre curriculum vitae et une lettre de motivation à Véronique Ardouin par courriel à l'adresse veronique.ardouin@oiiq.org avant le **28 juin 2024**.

Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous à : M^e Véronique Ardouin, directrice, Direction, Affaires juridiques

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

4200, rue Molson

Montréal (Québec) H1Y 4V4

veronique.ardouin@oiiq.org

514 935-2501 / 1 800 363-6048, poste 280

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

4200, rue Molson

Montréal (Québec) H1Y 4V4

Téléphone : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048

ventepublications@oiiq.org

oiiq.org

ISSN : 2291-2282

Notes - Le terme « infirmière » peut, selon le contexte, être utilisé afin d'alléger le texte et désigner autant les infirmiers que les infirmières.

- Il est à noter qu'en cas de divergence entre le contenu de la présente publication et les textes de lois ou de règlements en vigueur, ceux-ci prévalent.